

Perpignan, le 12 mai 2021

Décision n°2021-044 du 12 mai 2021 proclamant les résultats du scrutin du 11 mai 2021 organisé pour l'élection relative au renouvellement des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE)

Scrutin du 11 mai 2021

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L712-1, L712-2 et L953-6 ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;
Vu l'arrêté du 23 novembre portant prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'Université de Perpignan ;
Vu la décision n°2021-008 du 28 janvier 2021 informant des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs au 1er janvier 2021 par filière et par catégorie à l'Université de Perpignan Via Domitia ;
Vu la décision n°2021-030 du 19 mars 2021 organisant une élection pour le renouvellement des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE) – Groupe 1, 2 et 3 ;
Vu la décision 2021-035 du 2 avril 2021 fixant les candidatures pour l'élection relative au renouvellement des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE) ;
Vu la décision 2021-038 du 4 mai 2021 relative à la composition des sections de vote et du bureau de vote central prévus au sein de l'UPVD en vue de l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE) ;
Vu le procès-verbal du 1^{er} avril 2021 relatif au tirage au sort déterminant l'ordre de présentation des candidatures, des bulletins de vote et des professions de foi ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux des sections de vote et du bureau de vote central du 11 mai 2021,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont déclarés élus à la commission paritaire d'établissement à compter du 19 juillet 2021 et pour une durée de quatre ans :

Groupe 1 catégorie A : 2 sièges (+2 suppléants)

- Liste – SNPTES
 - 1 - Mme Morgane ALMERGE (Titulaire)
 - 2 - M. Jérôme SARDA (Suppléant)

- Liste – CGT FERC-SUP
 - 1 - M. Cédric FALCO (Titulaire)
 - 2 - Mme Mylène LORRE-GUIDT (Suppléante)

Groupe 1 catégorie B : 2 sièges (+2 suppléants)

- Liste – SNPTES
1 - Mme Anne DE BURES (Titulaire)
2 - M. Ghislain DORRIVAL (Suppléant)
- Liste – CGT FERC-SUP
1 - M. Michel CAYROL (Titulaire)
2 - Mme Nathalie PERET (Suppléante)

Groupe 1 catégorie C : 2 sièges (+2 suppléants)

- Liste – SNPTES
1 - Mme Emmanuelle DAYON (Titulaire)
2 - Mme Sophie TORRES (Suppléante)
- Liste – CGT FERC-SUP
1 - Mme Marina EMANS (Titulaire)
2 - M. Fabrice ARMAGNAC (Suppléant)

Groupe 2 catégorie A : 1 siège (+1 suppléant)

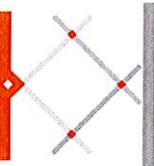
- Liste – CGT FERC-SUP
1 - Mme Nathalie PELLEGRIN (Titulaire)
2 - Mme Isabelle PIEROPAN (Suppléante)

Groupe 2 catégorie B : 2 sièges (+2 suppléants)

- Liste – SNPTES
1 - Mme Karine CRETOIS (Titulaire)
2 - Mme Corinne MANTION (Suppléante)
- Liste – CGT FERC-SUP
1 - Mme Corinne DELANCHY (Titulaire)
2 - Mme Michèle PERNIER (Suppléante)

Groupe 2 catégorie C : 2 sièges (+2 suppléants)

- Liste – SNPTES
1 - M. Julien GRUYER (Titulaire)
2 - Mme Anne-Cécile ECHAROUX (Suppléante)



- Liste – CGT FERC-SUP
- 1 - Mme Marie-Line MONTREDON CAMBOULIVES (Titulaire)
 - 2 - Mme Monique CHATARD (Suppléante)

Groupe 3 catégorie A : 1 siège (+1 suppléant)

- Liste – SNASUB-FSU
- 1 - M. Etienne ROUZIES (Titulaire)
 - 2 - Mme Aurélie CLEDAT (Suppléante)

Groupe 3 catégorie B : 1 siège (+1 suppléant)

- Liste – CGT FERC-SUP
- 1 – M. Stéphane BOYER (Titulaire)
 - 2 - Mme Anne-Cécile SEGURA (Suppléante)

Groupe 3 catégorie C : 1 siège (+1 suppléant)

- Liste – CGT FERC-SUP
- 1 - M. Stéphane FASSIER (Titulaire)
 - 2 - Mme Maria ROSADO (Suppléante)

Article 2 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'université et qui sera publiée sur les listes de diffusion « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le président de l'université,



Yvan AUGUET

